

**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)



30 octobre 2009

---

SESSION ORDINAIRE 2009-2010

---

**CONSEIL CONSULTATIF BRUXELLOIS FRANCOPHONE  
DE L'AIDE AUX PERSONNES ET DE LA SANTÉ**

***Rapport d'activités pour l'année 2008***

transmis au Parlement francophone bruxellois conformément à l'article 6 du décret du 17 février 2006  
modifiant le décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone  
de l'Aide aux personnes et de la Santé

**SOMMAIRE**

|                                           |    |
|-------------------------------------------|----|
| 1. Bureau du Conseil consultatif .....    | 3  |
| 2. Section personnes handicapées .....    | 8  |
| 3. Section services ambulatoires .....    | 14 |
| 4. Section hébergement .....              | 17 |
| 5. Section aide et soins à domicile ..... | 27 |
| 6. Section cohésion sociale.....          | 32 |

## 1. Bureau du Conseil consultatif

### I. COMPÉTENCES ET MODE DE COMPOSITION

Le Bureau est compétent pour toutes les matières « transversales » ou communes à plusieurs sections.

Il est composé :

- des présidents et vice-présidents de chaque section;
- de deux membres élus dans chaque section.

### II. MEMBRES

Le mandat des membres de quatre sections du Conseil consultatif (sections « Services Ambulatoires », « Aide et Soins à Domicile », « Hébergement » et « Personnes Handicapées ») est venu à échéance le 30 juin 2008. De nouveaux membres ont été nommés par le Collège le 26 juin 2008 avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008. La nouvelle composition du Bureau a été fixée après l'élection de deux membres dans chacune de ces sections et arrêtée par le Collège le 19 décembre 2008.

La Section « Cohésion sociale » a été composée en 2005 et sera renouvelée en 2010.

#### *Liste des membres du Bureau jusqu'au 30 juin 2008 :*

Président : Mr. Thierry Uylenbroeck.

#### **Section Aide et Soins à Domicile**

Marie-Claude Pulings, Présidente  
Fouad Mabrouck, Vice-président  
Thierry Uylenbroeck  
Agnès Leclercq

#### **Section Hébergement**

Hélène Aronis, Présidente  
Michel Pettiaux, Vice-président  
Annette Perdaens  
Michèle Seutin

#### **Section Services Ambulatoires**

Eric Messens, Président  
Pierre Schoemann, Vice-président  
Charles Lejeune  
Abder Chafi

#### **Section Personnes Handicapées**

Thérèse Kempeneers Foulon, Présidente  
Gisèle Marlière, Vice-Présidente  
André Cocle  
Jenny Rose

#### **Section Cohésion sociale**

Fatima Bourarach, Présidente  
Jacques Verstraeten, Vice-Président  
Alain Willaert  
Pierre De Proost

**Composition du Bureau à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008 :**

Présidente : Madame Hélène Aronis-Brykman

Vice-président : M. Alain Willaert

**Section Services Ambulatoires :**

Pierre Schoemann, Président

Caroline Vandermeersch, Vice-Présidente

Charles Lejeune

Michel Duponcelle

**Section Aide et Soins à Domicile :**

Lucie De Greef, Présidente

Marc Dumont, Vice-Président

Mario De Mattei

Fouad Mabrouk

**Section Hébergement :**

Vincent Frédéricq, Président

Hélène Aronis-Brykman, Vice-Présidente

Annette Perdaens

Christine Vanhessen

**Section Personnes Handicapées :**

Thérèse Kempeneers-Foulon, Présidente

Pascale Van Der Belen, Vice-Présidente

Bernard Antoine

Serge Larock

**Section Cohésion sociale :**

Fatima Bourarach, Présidente

Jacques Verstraeten, Vice-Président

Alain Willaert

Pierre De Proost

**III. RÉUNIONS**

En 2008, le Bureau s'est réuni six fois, soit les 24 janvier, 28 février, 10 avril, 8 mai, 24 et 26 juin 2008 (le quorum n'étant pas atteint le 24 juin, les membres ont été convoqués à une nouvelle réunion le 26 juin avec le même ordre du jour).

Il ne s'est plus réuni après le 1<sup>er</sup> juillet dans l'attente de la finalisation des procédures d'élection et de nomination des nouveaux membres, entérinées en décembre 2008.

La moyenne des présences a été de 6,33 membres sur 24.

**IV. AVIS SUR LES TEXTES LÉGAUX****Projets d'arrêtés relatifs aux services « Espaces-Rencontres » :**

Projet d'arrêté relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux services Espaces-Rencontres.

Le Bureau a examiné article par article ce projet d'arrêté pris en exécution du décret du 17 avril 2008, relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux services « Espaces-Rencontres », lors de sa séance du 8 mai 2008. Il a remis un avis favorable à l'unanimité tout en attirant l'attention du Collège sur le risque d'hégémonie des deux services existants que pourrait constituer l'application de l'article 3 relatif à la programmation (augmentation de l'offre possible par augmentation des équipes ou augmentation du nombre de services).

*Projet d'arrêté fixant la date d'entrée en vigueur du décret de la Commission communautaire française du 20 décembre 2007 modifiant le décret du 13 mai 2004 relatif aux subventions pour l'achat, la construction, l'aménagement, l'équipement, l'extension et l'ameublement de certains centres, services, maisons, organismes ou initiatives d'habitations protégées relevant de la politique de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé et le décret du 16 juin 2005 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux organismes représentatifs de l'Action sociale et de la Famille*

Le Bureau a remis un avis favorable lors de sa séance du 8 mai 2008.

*Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 mars 2006 portant exécution du décret du 16 juin 2005 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux organismes représentatifs de l'action sociale et de la famille*

Le Bureau a remis, lors de sa séance du 8 mai 2008, un avis favorable sur ce projet d'arrêté qui intègre les services « Espaces-Rencontres » dans les dispositions relatives aux organismes représentatifs.

*Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 14 avril 2005 portant application du décret relatif aux subventions pour l'achat, la construction, l'aménagement, l'équipement, l'extension et l'ameublement de certains centres, services, maisons, organismes ou initiatives d'habitations protégées relevant de la politique de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé*

Le Bureau a remis, lors de sa séance du 24 juin 2008, un avis favorable sur ce projet d'arrêté permettant l'accès des services « Espaces-Rencontres » aux subventions aux infrastructures.

## V. AGRÉMENT

### **Services de Médiation de dettes**

#### **Renouvellement de l'agrément du Service Social Juif**

Le Bureau a émis un avis favorable au renouvellement d'agrément le 8 mai 2008.

### **Agrément de Bruxelles-Laique**

Le Bureau a émis le 8 mai 2008 un avis favorable à l'agrément de ce service. Il s'agit de la première institution à bénéficier de la modification du décret qui a supprimé l'obligation d'un agrément préalable par la Commission communautaire française pour des missions sociales ou de santé.

## VI. AVIS SUR LES POINTS SOUMIS PAR LE COLLÈGE

Le Collège n'a pas sollicité d'avis du Bureau en 2008.

## VII. AVIS D'INITIATIVES DU BUREAU

Lors de chaque réunion ordinaire, le Bureau procède systématiquement à un tour des sections. À cette occasion, les représentants de chaque section font rapport des travaux récents ou en cours dans leurs sections.

Cet échange d'informations permet au Bureau de se saisir de certaines problématiques qui dépassent le cadre d'une seule section.

Une réflexion a ainsi été entamée en 2008 concernant le problème de l'absence de quorum auquel plusieurs sections ont été confrontées, avec la nécessité de recourir à la disposition prévoyant une deuxième convocation avec le même ordre du jour. Le Bureau a proposé d'appliquer strictement la législation concernant les démissions d'office en cas d'absences répétées. Il a d'autre part souhaité entamer une réflexion sur la possibilité d'une modification de la législation, notamment quant à la manière de désigner les suppléants (par exemple par « groupe » de membres – pouvoirs organisateurs – experts, etc.). Ce

problème survenant essentiellement en fin de mandat des membres, il a décidé de revoir cette question après un délai de bon fonctionnement des sections suite au renouvellement des mandats en 2008.

## VIII. GROUPES DE TRAVAIL

Il n'y a pas eu de groupe de travail en 2008.

## IX. INVITATION DE PERSONNES EXTERNES AU BUREAU

**Monsieur O. Magritte**, du Belgian Disability Forum, a présenté lors de la réunion du 24 janvier 2008 la Convention des droits des personnes handicapées de l'ONU. Le Belgian Disability Forum regroupe 19 organisations représentatives dans le domaine des personnes handicapées et représente la Belgique au niveau européen. Il veille à informer et sensibiliser dans le domaine du handicap et à favoriser les échanges dans le secteur.

La Convention Internationale des droits des personnes handicapées a été signée par les états le 30 mars 2007, après un long processus d'élaboration et doit être suivie de sa ratification.

Elle est accompagnée d'un Protocole Facultatif qui octroie à un comité international une compétence pour recevoir des plaintes, les traiter et interpellier éventuellement les états en cas de non respect de la Convention.

Les points importants de la Convention portent sur :

- la définition des personnes handicapées et autres concepts;
- les principes généraux de dignité, autonomie et non-discrimination;
- les obligations générales pour les états quant à la mise en œuvre de divers droits.

Cette présentation a suscité diverses réflexions de la part des membres du Bureau, qui ont notamment relevé l'utilité de la Convention pour faire évoluer les mentalités et l'intérêt de l'utilisation de l'outil « Convention internationale », dont le statut est contraignant après ratification par un certain nombre d'états.

Le Bureau a souligné la nécessité de se baser sur les principes de cette Convention sans attendre sa ratification par tous les états.

**Madame De Poortere**, Responsable du Service « Hébergement » du CPAS de Schaerbeek, a été reçue à titre personnel par le Bureau lors de sa séance du 10 avril 2008. Elle a rapporté son expérience en matière de recherche d'hébergement pour des personnes de moins de 60 ans nécessitant un placement pour des raisons diverses (AVC chez des personnes jeunes, patients psy, toxicomanes, borderline, etc.). Ces placements ont lieu soit en Maisons de Repos, soit dans des institutions non agréées, ce qui pose le problème de l'inadaptation de la structure d'hébergement adoptée pour la personne hébergée.

Les structures alternatives sont peu développées et il y a un risque important de dérive des structures non agréées vers des formes d'exploitation des hébergés (exemple : gestion de leurs biens ?).

La discussion qui s'en est suivie a porté sur les problématiques et propositions suivantes :

- la pénurie de structures d'hébergement adaptées qui fait que l'on recherche d'abord une place disponible au lieu de rechercher une structure adaptée;
- les débats entre le Fédéral et les Communautés / Régions concernant les maladies chroniques invalidantes qui n'ont abouti, jusqu'à présent, qu'à une solution pour les patients comateux;
- la responsabilité du bourgmestre en ce qui concerne les structures non agréées sur le territoire de la commune est soulignée;
- il est proposé de prévoir des possibilités d'agréer diverses initiatives en matière d'hébergement pour éviter les dérives décrites plus haut;

- il est également proposé de faire un inventaire des typologies des personnes de moins de 60 ans hébergées en structures pour personnes âgées;
- l’insuffisance du nombre des IHP et MSP à Bruxelles est rappelée;
- la nécessité de développer des structures légères pour les personnes handicapées.

En conclusion, le Bureau a demandé que l’administration établisse une typologie sur les personnes de moins de 60 ans hébergées en MR/MRS, en s’inspirant de l’enquête de la région wallonne, et a proposé d’interpeller le Collège sur la nécessité de dresser une réglementation permettant à des structures nouvelles accueillant ces publics d’être agréées.

## X. DIVERS

### Présentation du budget 2008

Lors de sa séance du 24 février 2009, les représentants des Ministres chargés de l’Action Sociale et de la Famille, de la Cohésion sociale ainsi que de la Santé ont présenté le budget relatif à leurs compétences.

Des explications ont été fournies aux membres concernant les différents postes budgétaires et les moyens supplémentaires mis en œuvre dans certains secteurs.

Des questions et remarques ont été émises par les membres du Bureau sur différents points :

- les possibilités de soutenir de nouvelles initiatives;
- le financement éventuel des alternatives prévues par le protocole 3;
- le contrôle de l’utilisation des moyens fédéraux octroyés au SISD;
- l’intérêt de capter les moyens fédéraux disponibles (exemple : APA – Aide aux personnes âgées). Une sous-utilisation de ces aides est constatée à Bruxelles par insuffisance d’information en la matière. Le Bureau a souligné la nécessité d’un dispositif d’information cohérent et simple sur ces dispositifs.
- l’évolution des moyens prévus pour l’application des accords du « Non-Marchand » aux ACS.

Pour la Présidente du Bureau  
Hélène Aronis-Brykman

La Secrétaire  
Annick Mandane

## 2. Section personnes handicapées

### 1. INTRODUCTION

En créant une Section unique « Personnes Handicapées », le décret du 5 juin 1997 (Moniteur belge du 9 juillet 1997) portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé a rapproché les politiques menées dans ce secteur. Cette Section a pour mission de donner des avis d'initiative ou à la demande du Collège sur toutes les questions concernant les personnes handicapées.

Un arrêté du Collège du 11 septembre 1997 (Moniteur belge du 3 novembre 1997) exécute le décret du 5 juin et fixe sa date d'entrée en vigueur.

Les membres ont été nommés à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2003 par l'arrêté 2003/492 du Collège de la Commission communautaire française portant nomination des membres du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé.

La période de 5 ans arrivant à échéance un nouvel arrêté du 26 juin 2008 portant nomination des nouveaux membres du Conseil consultatif a été pris par le Collège. Cet arrêté a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

La Section « Personnes Handicapées » du Conseil consultatif est composée de 24 membres effectifs et de 24 membres suppléants :

- 6 membres représentant les pouvoirs organisateurs;
- 4 membres représentant les travailleurs des secteurs;
- 8 membres représentant les utilisateurs ou les publics cibles;
- 6 membres nommés à titre d'expert.

Le secrétariat de la Section est organisé par des fonctionnaires du Service bruxellois. Elle se réunit dans les locaux de la Commission communautaire française.

### 2. RÔLE ET MISSIONS

D'initiative ou à la demande du Collège, la Section « Personnes Handicapées » a pour mission de donner des avis sur toutes les questions qui concernent les personnes handicapées. Son avis est requis sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution ainsi que lorsqu'une norme prescrit l'obtention de l'avis d'un organe consultatif pour un service ou un centre agréé par le Collège dans un des secteurs susmentionnés.

### 3. LES MEMBRES

#### 3.1. du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2008

Thérèse Kempeneers-Foulon, Présidente  
Gisèle Marlière, Vice-présidente

#### Représentants les pouvoirs organisateurs

| Membres effectifs   | Membres suppléants |
|---------------------|--------------------|
| Ariane HASSID       | Philippe BOSSAERTS |
| Guy LEMMENS         | Benoît CEYSENS     |
| Marc VAN DURME      | Isabelle VANHALLE  |
| Marianne FEDOROWICZ | Alain JORET        |
| Gaëtan VANDAMME     | Jacques BEGASSE    |
| Stella CRAVOTTA     | André PETIT        |

### Représentants les travailleurs

| Membres effectifs | Membres suppléants |
|-------------------|--------------------|
| Martine LAMY      | Yves DUPUIS        |
| Jean-Luc BOSMANS  | Michel TRINON      |
| Machteld DEPAEPE  | Philippe REYNAERTS |
| Luc DEWAGTER      | Christian DEBEL    |

### Représentants les utilisateurs ou publics cibles

| Membres effectifs         | Membres suppléants    |
|---------------------------|-----------------------|
| Eliane DEMUNTER           | Pascale VAN DER BELEN |
| Daniel PELTZER            | Martine VAN VLIET     |
| André REYLAND             | Marc MAILLEUX         |
| Gisèle MARLIERE           | Pascale BIOT          |
| Thérèse KEMPENEERS-FOULON | Muriel BOTTU          |
| Pierre GERARD             | Françoise DELANNOY    |
| Janine GERARD             | Cathy DE GRANDE       |
| Victor SPANOGHE           | Cléon ANGELO          |

### Représentants les experts

| Membres effectifs   | Membres suppléants   |
|---------------------|----------------------|
| Christine CROISIAUX | Joël GUILLAUME       |
| Michel MAGIS        | Jean MEYER           |
| André COCLE         | Samuël GONZALES-PUEL |
| Chantal LIGNY       | Willy FLEIS          |
| Jenny ROSE          | Martine PREAT        |
| Michel VANDERCAM    | Mathilde de BRIEY    |

### Composition du Bureau

|                       |
|-----------------------|
| Th. KEMPENEERS-FOULON |
| G. MARLIERE           |
| J. ROSE               |
| A. COCLE              |

### 3.2. du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 31 décembre 2008

Thérèse Kempeneers-Foulon, Présidente  
 Pascale Van Der Belen, Vice-Présidente

**Représentants les pouvoirs organisateurs**

| <b>Membres effectifs</b> | <b>Membres suppléants</b> |
|--------------------------|---------------------------|
| Ariane HASSID            | Philippe BOSSAERTS        |
| Stella CRAVOTTA          | Anne JACQUES              |
| Alain JORET              | Jacques BEGASSE           |
| Marianne FEDOROWICZ      | Christelle NINFORGE       |
| Benoît CEYSENS           | Axel GODIN                |
| Marc VAN DURME BUYSE     | Florence CROCHELET        |

**Représentants les travailleurs**

|                    |                 |
|--------------------|-----------------|
| Martine LAMY       | Serge LAROCK    |
| Jean-Luc BOSMANS   | Michel TRINON   |
| Anne-Marie MAGNANI | Fabienne PIETTE |
| Luc DEWAGTER       | Christian DEBEL |

**Représentants les utilisateurs ou publics cibles**

|                           |                    |
|---------------------------|--------------------|
| Pierre GERARD             | Cléon ANGELO       |
| Daniel PELTZER            | Janine GERARD      |
| Pascal VAN DER BELEN      | Thomas BRUNEAU     |
| Miguel GEREZ              | Jean-Benoît DUFOUR |
| Gisèle MARLIERE           | Pascale BIOT       |
| Thérèse KEMPENEERS FOULON | Eliane DEMUNTER    |
| André REYLAND             | Julie BAROZZINI    |
| Bernard ANTOINE           | Fabienne PAUL      |

**Représentants les experts**

|                     |                       |
|---------------------|-----------------------|
| Christine CROISIAUX | Victor SPANOGHE       |
| Michel MAGIS        | Magda YABROUDI        |
| Chantal LIGNY       | Willy FLEIS           |
| Cinzia AGONI        | Samuel GONZALES PUELL |
| Catherine DOETSCH   | Marie-Rose KADJO      |
| Solveig PAHUD       | Frédérique MAERLAN    |

**Composition du Bureau**

|                         |
|-------------------------|
| – Th. KEMPENEERS-FOULON |
| – P. VAN DER BELEN      |
| – B. ANTOINE            |
| – S. LAROCK             |

#### 4. ACTIVITÉS

La Section « Personnes Handicapées » du Conseil consultatif bruxellois francophone des personnes handicapées s'est réunie en plénière huit fois aux dates ci-dessous :

- le 20 février 2008,
- le 19 mars 2008,
- le 16 avril 2008,
- le 18 juin 2008,
- le 17 septembre 2008
- le 15 octobre 2008,
- le 19 novembre 2008,
- le 10 décembre 2008.

Moyenne des participants : 21 personnes.

De nombreux groupe de travail ont été organisés tout au long de l'année.

À chacune de ces réunions le Cabinet de la Ministre de tutelle est représenté ainsi que pour l'administration, son directeur et les membres en charge des dossiers.

#### 5. EXAMENS DE TEXTES LÉGAUX ET AVIS RENDUS (DÉCRETS, ARRÊTÉS)

##### 5.1. Avis sur les divers points soumis pour le Collège (avis en annexe)

- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française établissement la liste des interprètes en langue des signes et la liste des interprètes pour tout aide à la communication.
- Avis sur l'accord de coopération de la Commission Communautaire française de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne visant à garantir la libre circulation des personnes handicapées.
- Avis sur l'accord de coopération de la Commission Communautaire française de Bruxelles-Capitale et la Communauté française en matière de soutien à l'intégration scolaire pour les jeunes en situation de handicap.
- Avis sur le projet d'arrêté du Collège de la Commission communautaire française, augmentant le pourcentage de la prime de fin d'année pour les travailleurs en Entreprise de Travail Adapté.
- Avis sur l'avant-projet de décret portant assentiment de l'accord de coopération entre la Commission communautaire française de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne visant à garantir la libre circulation des personnes handicapées.
- Avis sur l'avant-projet de décret portant assentiment de l'accord de coopération du 23 mai 2008 entre la Communauté française et la Commission communautaire française en matière d'intégration scolaire pour les jeunes en situation de handicap.
- Avis sur le projet d'arrêté du Collège de la Commission communautaire française visant à favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées par l'octroi d'une prime à l'engagement.
- Avis sur l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif à la création d'un comité d'éthique relatif à la vie affective, relationnelle et sexuelle de la personne en situation de handicap en Région bruxelloise.
- Avis sur la charte associative.
- Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté 207/1131 du 22 mai 2008 relatif à l'agrément et aux subventions accordées aux services d'accompagnement et aux services d'interprétation pour sourds.
- Avis sur le projet d'arrêté relatif à l'agrément, aux interventions et aux subventions accordées aux entreprises de travail adapté agréés

- Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté 99/262/D du 8 juin 2000 relatif à l'agrément des centres d'orientation spécialisée et des services d'accompagnement pédagogique et à l'agrément et aux subventions accordées aux centres de réadaptation fonctionnelle.
- Avis sur l'arrêté modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 21 septembre 2006 relatif à l'agrément et aux subventions des centres de jour et des centres d'hébergement pour personnes handicapées.
- Avis sur l'arrêté modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 18 juillet 2002 relatif à l'agrément et aux subventions des centres de jour pour enfants scolarisés, tel que modifié.

## 5.2. Agrément, renouvellement

- Avis sur les projets d'arrêtés relatifs aux modifications d'agrément des centres :

Le Grain, Hama III, Arnaud Fraiteur, Irahm, Hama I.

- Avis sur les propositions de modification d'agrément de 6 services d'accompagnement : octroi de la mission complémentaire « Organisation de Loisirs ».
- Avis sur le projet de modification de l'agrément du centre de jour et d'hébergement de l'asbl « Farra-Bruxelles-Capitale » – « Farra Derby » – augmentation de la capacité d'accueil – Accord de principe.
- Avis sur la redistribution au 1<sup>er</sup> janvier 2009 des 5 places libérées au quota global des entreprises de travail adapté (ETA).
- Avis sur l'arrêté modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 22 décembre 2005 relatif au renouvellement d'agrément de l'asbl « Association nationale d'aide à l'intégration sociale » (ANAI) pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « Foyer Aurore ».
- Avis sur l'arrêté modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 22 décembre 2005 relatif au renouvellement d'agrément de l'asbl « Les tropiques » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « La Maison du Tropic ».

## 5.3. Avis sur des dossiers d'immunité fiscale

- Avis sur le dossier d'immunité fiscale « Réci-Bruxelles ».
- Avis sur le dossier d'immunité fiscale de « Pro-Irsa, FUP ».
- Avis sur le dossier d'immunité fiscale « Solival Wallonie Bruxelles ».

## 5.4. Avis d'initiative

- Information sur la proposition de loi modifiant la législation relative aux statuts d'incapacité en vue d'instaurer un statut global (Doc 52 1356/001-1356/002).
- Charte associative – Projet de protocole d'accord entre la CF, la RW, la Cocof relatif aux engagements à l'égard des acteurs associatifs.

## 6. LES GROUPES DE TRAVAIL

- le bureau;
- groupe de travail relatif à l'intégration professionnelle en milieu ordinaire;
- groupe de travail portant sur l'accessibilité des transports publics;
- groupe de travail SCAVUS;
- groupe de travail relatif aux normes architecturales;
- groupe de travail Kaligrav;
- groupe de travail relatif au vieillissement des personnes handicapées et à leur hébergement;

- groupe de travail sur l'évaluation des arrêtés relatifs aux centres de jour et aux centres d'hébergement;
- groupe de travail relatif à l'évaluation des grilles d'évaluation;
- groupe de travail relatif à une politique transversale;
- du groupe de travail relatif à l'aide individuelle.

La Section peut créer des groupes de travail dont elle fixe la composition et la mission. Les membres, tant effectifs que suppléants, peuvent être membres d'un groupe de travail. Le Conseil consultatif peut également entendre, à titre d'expert invité, toute personne susceptible de l'aider dans ses travaux.

Durant l'année 2008, la Section a confié à plusieurs groupes de travail l'étude approfondie de problèmes spécifiques.

On peut citer :

- le Comité d'accompagnement de l'Observatoire;
- le groupe de travail relatif à une politique transversale.

## 7. INVITATION DE PERSONNES EXTERNES AUX SECTIONS

Monsieur Brumagne, Service patrimoine de la Commission communautaire française.

Monsieur Duprez, Président du Conseil d'administration de Ferra Bruxelles.

### 3. Section services ambulatoires

#### 1. Secteurs concernés

D’initiative ou à la demande du Collège, la section « Services ambulatoires » a pour mission de donner des avis sur les questions qui concernent la santé mentale, la toxicomanie, le planning familial, les centres d’action sociale globale, la médecine ambulatoire, les maisons médicales, les services pour les missions d’aide, d’une part, aux victimes et à leurs proches et, d’autre part, aux inculpés et condamnés en liberté, aux ex-détenus et à leurs proches :

#### 2. Les membres

La section « Services ambulatoires » est composée de 24 membres effectifs et de 24 membres suppléants.

- 6 membres représentent les pouvoirs organisateurs;
- 6 membres représentent les travailleurs;
- 6 membres représentent les utilisateurs ou publics cibles;
- 6 membres représentent les experts.

Président : Eric Messens jusqu’en juin, ensuite P. Schoemann.

Vice Président : Pierre Schoemann jusqu’en juin, ensuite C. Vandermeersch.

Secrétaire : Eva Prins.

#### *Jusqu’en juin :*

##### **Membres effectifs :**

Irma Bozz  
Abder Chafi  
Martine Dedal  
Michel De Jaer  
Pierre Delforge  
Michaël Dufrane  
Corinne Huygens  
Amélia Kalb  
Michel Kesteman  
Charles Lejeune  
Viviane Lipszadt  
Jean-Paul Matot  
M.-C. Meersseman  
Eric Messens  
Nadine Page  
Fabienne Paul  
Liliane Pelosie  
Michel Roland  
Michèle Seutin  
Pierre Schoemann  
Mark Vanderveken  
Alain Willaert  
Serge Zombek

##### **Membres suppléants :**

M.-C. Renson  
Monique Van Windekens  
Mima Deflores  
J.-F. Heinen  
  
Jacques Verstraeten  
Véronique Van Espen  
  
Caroline Vandermeersch  
  
Charles Burquel  
M.-C. Henriquet  
Robert Bontemps  
Anne Remy  
Carine Vanhoudenhoven  
Martine Carthé  
Brigitte Meire  
Rob Reynders  
Joëlle Dubocquet  
  
Jean-Paul Petit  
Martine Dal

Suite à plusieurs démissions durant le mandat, un membre effectif et membres suppléants n’ont pas été renouvelés.

La section est représentée au Bureau jusqu’en juin par Messieurs Eric Messens, Pierre Schoemann, Charles Lejeune et Abder Chafi.

Ensuite par Madame C. Vandermeersch, Messieurs P. Schoemann, C. Lejeune, M. Duponcelle.

**À partir de septembre :**

**Membres effectifs :**

Antoine Borighem  
Irma Bozz  
Charles Burquel  
Abder Chafi  
Maria Chelli  
Eric Colle  
Martine Dedal  
Michaël Dufrane  
Carole Grandjean  
M.-G. Gobert  
Marc Hombergen  
Amélia Kalb  
Caroline Vandermeersch  
Charles Lejeune  
M.-C. Meersseman  
Eric Messens  
Nadine Page  
M.-C. Renson  
Michel Roland  
Pierre Schoemann  
Patrick Trefois  
Véronique Van Espen  
Alain Willaert  
Serge Zombek

**Membres suppléants :**

Anne De Greef  
M. Van Windekens  
J.-P. Matot démissionnaire  
Liliane Pelosie  
M.-C. Dilbeck  
J.-F. Heinen  
M. Vanderveken  
Yves Dupuis  
Martine Carthé  
M.-N. De Decker  
Corinne Huygens  
Michel Duponcelle  
J. Verstaeten  
Michel Kesteman  
M.-C. Henriquet  
F. Willems  
Anne Remy  
Antoine Boucher  
Mima Deflores  
Joëlle Dubocquet  
P. Delforge  
B. Girard  
Fabienne Paul  
Ludovic Henrard

**3. Les réunions**

La section s'est réunie 14 fois en 2008 aux dates suivantes :

31 janvier, 14 et 28 février, 13 mars, 9 et 24 avril, 7 mai, 12, 19 et 26 juin, 25 septembre, 23 octobre, 27 novembre, 18 décembre.

En 2008, les membres effectifs et suppléants ont été invités à chaque réunion.

Le quorum a été atteint à toutes les réunions.

**4. Examen de projets de textes légaux et avis sur ces textes**

- Décret ambulatorio relatif à l'offre de services ambulatoires dans le domaine de l'action sociale, de la santé et de la famille.
- Avis sur la modification de l'article 85bis de l'arrêté « non-marchand » visant à ouvrir de droit au paiement par la Cocof d'indemnités de prépension à l'ensemble des travailleurs des secteurs non-marchand.

**5. Les accords de principe, agréments, renouvellements, modifications, refus et retraits d'agrément**

*Agréments, renouvellements, modifications :*

- Immunités fiscales : avis favorable à l'unanimité sur le dossier « Pont des Arts ». Avis favorable sur le dossier « Re-lais 22 ».

- Secteur des Maisons médicales : demande de renouvellement d’agrément de « Free Clinic ». Nouvel agrément pour « Neptune », « Cité Santé ».  
Avis favorable à l’unanimité.
- Secteur Toxicomanie : néant.
- Secteur Santé mentale : 1 dérogation de qualification pour le ssm « d’Ici et d’Ailleurs ». Avis favorable à l’unanimité. 1 dérogation de qualification pour le ssm « SSM-ULB ».  
Avis favorable à l’unanimité.
- Secteur Planning familial : demande de modification d’agrément pour le planning familial « Senne ».  
Avis favorable à l’unanimité.
- Demande de modification d’agrément pour le planning familial « Plan F ».  
Avis favorable à l’unanimité.
- Secteur Aide aux Justiciables : demande de modification d’agrément du « Service laïque d’aide aux justiciables et aux victimes ».  
Avis favorable à l’unanimité.
- Demande de modification d’agrément du « SOS Viol ».  
Avis favorable à l’unanimité.
- Secteur CASG : renouvellement d’agrément « Tels Quels » et audition de la promotrice du projet.
- Secteur Ecoute téléphonique : néant.
- Secteur des services pour les missions d’aide, d’une part, aux victimes et à leurs proches et, d’autre part, aux inculpés et condamnés en liberté, aux ex-détenus et à leurs proches :

## 6. Travaux et avis d’initiative

- Réflexion sur l’harmonisation des normes d’agréments au travers des décrets et arrêtés d’application relevant de l’action sociale, de la famille et de la santé.
- Proposition de résolution déposée au Parlement francophone bruxellois relative à la santé mentale et aux drogues et assuétudes.

## 7. Groupe de travail mis en place

Décret ambulatoire : mise en place de 3 groupes de travail composés des membres de la section « Services ambulatoires » et « Aide et Soins à Domicile », correspondant aux 3 titres du décret : procédure, démarche qualité, réseaux.

## 4. Section hébergement

### 1. SECTEURS CONCERNÉS

La section Hébergement du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé a pour mission de donner des avis sur les questions qui concernent les structures d'accueil et/ou de soins résidentielles. Les secteurs concernés sont :

- les maisons de repos pour personnes âgées et les maisons de repos et de soins;
- les centres de soins de jour;
- les maisons d'accueil;
- les hôpitaux;
- les initiatives d'habitations protégées.

### 2. LES MEMBRES

La section « Hébergement » est composée de 17 membres effectifs et de 17 membres suppléants :

- 5 membres représentent les pouvoirs organisateurs;
- 3 membres représentent les travailleurs des secteurs;
- 4 membres représentent les utilisateurs ou les publics cibles;
- 5 membres sont nommés à titre d'expert.

*Liste des membres du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008 :*

| Effectifs | Suppléants |
|-----------|------------|
|-----------|------------|

#### Représentants les pouvoirs organisateurs :

|                                  |                  |
|----------------------------------|------------------|
| Vincent FREDERICQ                | Daniel FULD      |
| Jean-François CULOT              | Bruno WITHOECK   |
| Hélène ARONIS BRYKMAN            | Marion FAIGNAERT |
| Christine VANHESEN               | Myriam DE VINCK  |
| Silvia DI MATTEI                 | Arié KUPPERBERG  |
| Représentants les travailleurs : |                  |
| Michèle SEUTIN                   | Yves DUPUIS      |
| Francis STEVENS                  | Marc GILLARD     |
| Wojcieh KACPRZYCKI               | Fabrice EPIS     |

#### Représentants les utilisateurs ou publics cibles :

|                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| Roger MEERS          |                 |
| Marie-Pierre DELCOUR | Jacques DE NAUW |
| Michel PETTIAUX      | Louise HEYMAN   |
| Guy HOOGMARTENS      |                 |

#### Représentants les experts :

|                   |                    |
|-------------------|--------------------|
| Dominique DEPUYDT |                    |
| Nadine PARMENTIER | Yvan DUBOIS        |
| Myriam LELEU      |                    |
| Annette PERDAENS  | Christian DEJAER   |
| Anne DEVRESSE     | Catherine VERDICKT |

Les mandats des membres suivants n'ont pas été renouvelés : Daniel Fuld, Bruno Withoeck, Arié Kupperberg, Michèle Seutin, Marc Gillard, Guy Hoogmartens, Louise Heyman, Nadine Parmentier, Yvan Dubois.

Le collège de la Commission communautaire française a adopté le 26 juin 2008 l'arrêté portant nomination des membres du conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé.

**Liste des membres du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 31 décembre 2008 :**

| Effectifs | Suppléants |
|-----------|------------|
|-----------|------------|

**Représentants les pouvoirs organisateurs :**

|                    |                     |
|--------------------|---------------------|
| Christian DEJAER   | Martine DEPREZ      |
| Colette JACOBS     | Yves SMEETS         |
| Vincent FREDERICQ  | Thierry UYLENBROECK |
| Christine VANHESEN | Anne DEVRESSE       |
| Mario DI MATTEI    | Jean-François CULOT |

**Représentants les travailleurs :**

|                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| Roland SPEECKAERT   | Yves DUPUIS     |
| Francis STEVENS     | Ghislain AMELIO |
| Wojciech KACPRZYCKI | Fabrice EPIS    |

**Représentants les utilisateurs ou publics cibles :**

|                      |                  |
|----------------------|------------------|
| Roger MEERS          | Jacques DE NAUW  |
| Michel PETTIAUX      | Marianne SAUVAGE |
| Marie-Pierre DELCOUR | Sophie HENDRIX   |
| Anne JAUMOTTE        | Agnès LECLERCQ   |

**Représentants les experts :**

|                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| Sylvia DI MATTE       | Catherine VERDICKT |
| Annette PERDAENS      | Myriam LELEU       |
| Hélène ARONIS BRYKMAN | Dominique DEPUYDT  |
| Alexis GHYSELS        | Anita PINTELON     |
| Marion FAIGNAERT      | Myriam DE VINCK    |

La section a accueilli, au 1<sup>er</sup> juillet 2008, les membres suivants : Colette Jacobs, Mario Di Mattei, Martine Deprez, Yves Smeets, Thierry Uylenbroeck, Roland Speeckaert, Ghislain Amelio, Anne Jaumotte, Marianne Sauvage, Sophie Hendrix, Agnès Leclercq, Alexis Ghysels, Anita Pintelon.

**Présidence :**

Madame Hélène Aronis-Brykman du 1<sup>er</sup> janvier 2008 jusqu'au 30 juin 2008. Monsieur Vincent Frédéricq à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

*Vice-Présidence :*

Monsieur Michel Pettiaux du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008. Madame Hélène Aronis-Brykman remplace à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

*Membres du Bureau :*

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2008, Madame Hélène Aronis-Brykman, Monsieur Michel Pettiaux, Madame Annette Perdaens, Madame Michèle Seutin

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008, Madame Hélène Aronis-Brykman, Monsieur Vincent Frédéricq, Madame Annette Perdaens, Madame Christine Vanhessen.

### 3. LES RÉUNIONS

En 2008, la Section Hébergement s’est réunie à douze reprises et aux dates suivantes : 17 janvier, 11 mars, 5 juin, 24 juin, 1<sup>er</sup> juillet, 18 septembre, 16 octobre, 22 octobre, 14 novembre, 24 novembre, 26 novembre 2008 et 11 décembre 2008.

Dans un souci d’efficacité et d’enrichissement des débats, les membres suppléants ont été invités à participer aux réunions, sans droit de vote. Le nombre de présents a été en moyenne de 13 personnes et le nombre de votants de 11 personnes.

Suivant les règles de déontologie, les membres sont tenus au secret des délibérations. Cette règle est surtout valable pour les décisions individuelles. Pour ce qui concerne l’examen de projets de textes légaux, une consultation des organisations représentées est possible mais pas la diffusion des textes.

Le membre, qui a un intérêt direct lors de l’examen d’un dossier, doit se retirer le temps de la délibération.

En principe, les débats sont libres et ouverts mais il convient de les mener avec une certaine rigueur de manière à obtenir une synthèse.

Les membres peuvent demander à inscrire des points à l’ordre du jour, y compris des sujets de fonds.

### 4. EXAMEN DE PROJETS DE TEXTES LÉGAUX ET AVIS SUR CES TEXTES

#### **Projet d’arrêté « Personnes âgées »**

La section a examiné article par article ce projet d’arrêté et a émis une série de remarques au cours des réunions du 5 juin, 24 juin, 1<sup>er</sup> juillet, 22 octobre, 14, 24, 26 novembre et 11 décembre 2008.

Moyennant ces remarques, la section a émis un avis favorable à l’unanimité sur ce projet d’arrêté en sa séance du 11 décembre 2008.

#### **Proposition de modification de l’article 85bis de l’arrêté « non-marchand »**

Un article 85bis a été inséré dans le titre IV « Mesures relatives aux fins de carrière » de l’arrêté non-marchand pour permettre au secteur des centres de jour et des centres d’hébergement pour personnes handicapées de poursuivre son système de prépension qui existait antérieurement.

Des négociations, menées avec les syndicats qui souhaitaient l’extension de cette mesure à tous les travailleurs de tous les secteurs du non-marchand, ont abouti à la présente proposition.

Celle-ci prévoit les limites suivantes :

- la subvention pour couvrir l'indemnité de prépension est plafonnée à un montant équivalent à 6h. hebdomadaire d'embauche compensatoire;
- le travailleur remplaçant doit être âgé de moins de 40 ans et avoir moins de 5 ans d'ancienneté à l'embauche.

Remarques de la section :

- le secteur des maisons d'accueil n'a pas été impliqué dans le processus de négociation. Il est précisé que ceci ne concerne que le cadre subsidié;
- l'embauche des personnes de moins de 40 ans ne pourrait-elle pas être considérée comme discriminatoire ? Le Conseil d'Etat sera consulté. Cet aspect concerne aussi les discussions en cours sur le plan « Tandem » qui n'ont pas encore abouti et qui limiteraient l'embauche à des personnes de moins de 30 ans pour le remplacement à mi-temps du personnel âgé.

La section a émis un avis favorable à l'unanimité sur la proposition le 24 juin 2008.

## 5. LES ACCORDS DE PRINCIPE, AGRÉMENTS, RENOUVELLEMENTS, MODIFICATIONS, REFUS ET RETRAITS D'AGRÉMENTS

### 5.1. Secteur des maisons de repos pour personnes âgées et des maisons de repos et de soins :

*Accords de principe pour l'ouverture ou l'extension de maisons de repos :*

- **Calevoet** à 1180 Uccle

La Section a émis le 11 mars 2008 un avis favorable à l'unanimité.

- **Serinity** à 1020 Laeken

La Section a émis le 18 septembre 2008, par 14 voix pour et 1 voix contre, un avis favorable pour une capacité de 220 lits accompagnés de remarques concernant la taille du projet et le soucis d'accessibilité financière.

- Résidence « **Château d'Or** » à 1180 Uccle

La Section a émis le 24 novembre 2008 un avis favorable à l'unanimité sous réserve des remarques suivantes :

- elle s'interroge sur l'opportunité d'ajouter encore 150 lits dans ce quartier, considérant les nombreux lits existants et en projet dans ce même quartier;
  - elle se pose la question de la méthodologie à adopter vis-à-vis des différents projets soumis à la section ce jour, compte tenu du nombre réduit de lits disponibles.
  - Ouverture d'une maison de repos pour personnes âgées d'une capacité de 200 lits, **avenue Zaman** à 1190 Forest
- La Section a émis le 24 novembre 2008 un avis favorable à l'unanimité sous réserve de lits disponibles. Par ailleurs, elle constate que le projet se situe dans un quartier peu desservi en maisons de repos et contribue à une bonne répartition dans la Région de Bruxelles-Capitale.
- Ouverture d'une maison de repos pour personnes âgées d'une capacité de 200 lits, **rue Keyenveld** à 1050 Ixelles

La Section a émis le 24 novembre 2008 un avis favorable à l'unanimité sous réserve de lits disponibles. Elle souligne aussi que la capacité demandée dépasse le nombre maximal de 180 lits prévus par la nouvelle législation. Elle constate que le projet se situe dans un quartier peu desservi en maisons de repos et contribue à une bonne répartition dans la Région de Bruxelles-Capitale.

- Extension de 24 lits pour la « **Résidence Michèle** » à 1020 Laeken

La Section a émis le 14 novembre 2008 un avis favorable à 14 voix pour et 1 voix contre et a formulé les observations suivantes :

- elle s'interroge sur les causes de non agrément de cette résidence depuis 1998;
- elle se pose la question du profil des futurs résidents;
- elle souhaite avoir plus d'éclaircissement sur le futur agrément de cette résidence.

*Agrément de maisons de repos pour personnes âgées :*

- « **Résidence Les Fleurs** » à 1040 Etterbeek

La Section a émis le 17 janvier 2008 un avis favorable à l'unanimité.

- « **Résidence New Philip** » à 1190 Forest.

La Section a émis le 17 janvier 2008 un avis favorable à l'unanimité sous réserve de la réception du contrôle technique manquant.

- « **Résidence Classic** » à 1082 Ganshoren.

La Section a émis le 11 mars 2008 un avis favorable à l'unanimité.

- « **Val Duchesse** » à 1150 Woluwé-Saint-Pierre.

La Section a émis le 11 mars 2008 un avis favorable à l'unanimité.

- « **Les Fleurs d'Aubépines** » à 1180 Bruxelles

La Section a émis le 11 décembre 2008 un avis favorable à l'unanimité.

*Refus d'agrément de maisons de repos pour personnes âgées :*

- Maison de repos « **Centre gériatrique d'Ixelles** » à 1050 Ixelles

La section a émis un avis favorable à l'unanimité sur la poursuite de la procédure de refus d'agrément en sa séance du 18 septembre 2008.

*Réserve d'agrément de maisons de repos pour personnes âgées :*

- « **Résidence Atomium** » à 1020 Laeken :

Le conseil consultatif avait, à deux reprises, émis des réserves à l'agrément définitif de l'établissement. La section a recommandé lors de sa séance du 18 septembre 2008 d'entamer cette procédure de refus d'agrément.

- « **Home Chartier** » à 1090 Jette :

Sur la base du rapport présenté par l'administration, le conseil a proposé d'entamer en sa séance du 18 septembre 2008 la procédure de refus d'agrément et attire l'attention sur le respect strict des mesures légales.

*Évocation de la situation de la Résidence Madou*

Lors de la réunion du 11 mars 2008, l'administration a présenté de la situation problématique de cette maison de repos : autorisation de fonctionnement provisoire pour 42 lits et agrément spécial provisoire pour 30 lits MRS, mais en application

des normes architecturales actuelles pour les MR, sa capacité devrait être ramenée à 29 lits. À l’horizon 2010, l’application des nouvelles normes MRS ferait passer sa capacité à 24 lits dont seulement 11 MRS. La gestionnaire a, par ailleurs, repris la maison de repos « Val Duchesse ».

La Section a émis les observations suivantes :

- en raison du peu de viabilité de cette maison de repos, il y a lieu de prévenir la gestionnaire des difficultés ultérieures (diminution de la capacité – fin de l’agrément MRS et risque de fermeture);
- un délai et une information sur les possibilités de regroupement prévues par le nouveau décret doivent être proposés;
- un suivi de ce dossier est indispensable.

#### *Suivi du dossier relatif à la maison de repos « Anaïs »*

Le conseil en sa séance du 16 octobre 2008 a réexaminé le dossier de demande d’accord de principe de la maison de repos Anaïs. L’administration a signalé que les réserves émises concernant les contrôles techniques étaient levées. Toutefois étant donné que l’occupation effective de la maison est loin d’atteindre les 100 %, (un certain nombre de chambres doubles sont occupées par une personne), la section hébergement a proposé de lui accorder 50 lits au lieu des 85 demandés et d’attirer l’attention sur l’utilité d’avoir la moitié de la capacité en chambre individuelle.

La proposition est passée au vote avec 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Un débat a été ouvert sur la question du nombre de lits encore disponibles. Il est proposé de récupérer les lits non occupés, résultant de la différence entre la capacité agréée et la capacité effective des maisons de repos. Il serait intéressant de demander à l’INAMI de communiquer les données à sa disposition sur les journées facturées par les maisons de repos en vue de déterminer leur capacité opérationnelle.

Enfin il est proposé que le Ministre rappelle par circulaire aux maisons de repos la nécessité de la mise en ordre des contrôles techniques.

#### *Demande d’immunité fiscale de l’asbl « Infor-Homes Bruxelles »*

La Section a émis le 11 mars 2008 un avis favorable à l’unanimité.

#### *Programmation des lits MRS 2007*

En séance du 16 octobre 2008, le conseil a pris connaissance des propositions de programmation MRS 2007. Le tableau présenté par l’inspection des maisons de repos était le résultat des visites effectuées dans les établissements MRS et reprenait la capacité totale, la capacité MRS, la demande de lits MRS, le nombre de résidents par catégorie. Une discussion fut engagée pour connaître les bases pour accorder ou refuser les lits MRS à l’une ou l’autre maison.

La section a émis, à l’unanimité, un avis favorable à la proposition de programmation.

Il y a un problème d’insuffisance de lits MRS à Bruxelles couplé à une interdiction de prendre des cas lourds en MR à partir de 2011. De plus, suivant les statistiques de l’INAMI il y avait au 31 mars 2007, 2835 cas B, C, et cd selon l’échelle de KATZ en MR à Bruxelles. Le président a demandé que ce problème soit mis en évidence lors des négociations interministérielles à venir.

### **5.2. Secteur des maisons d’accueil :**

Demande de prolongation du délai pour la mise en conformité aux normes architecturales pour les maisons d’accueil :

– « **Chèvrefeuille** » à 1050 Ixelles

Cette maison avait obtenu un délai de 2 ans en 2006 pour sa mise en conformité aux normes architecturales. Une prolongation de ce délai est sollicitée car les procédures d'obtention des autorisations retardent la mise en œuvre des travaux d'agrandissement projetés.

La section a émis un avis favorable à l'unanimité le 24 juin 2008.

– « **Home Baudouin** » à 1000 Bruxelles

La section a émis un avis favorable à l'unanimité le 24 juin 2008.

*Modification d'agrément*

– « **Les Trois Pommiers** » à 1040 Bruxelles

La modification d'agrément demandée concernait l'occupation par la maison d'accueil d'un flat double, antérieurement occupé par une personne en maison de repos, à la place de deux flats simples afin de pouvoir accueillir des familles avec plusieurs enfants. La capacité de la maison d'accueil reste inchangée.

La section a émis un avis favorable à l'unanimité le 16 octobre 2008.

*Rapport sectoriel de l'Association des maisons d'accueil :*

Madame Ch. Vanhessen, directrice de l'AMA, a présenté, lors de la réunion du 16 octobre 2008, le rapport sectoriel et son contexte.

Elle a rappelé que l'AMA est agréée en tant qu'organisme représentatif de l'Action sociale et de la famille. Le décret relatif aux organismes représentatifs prévoit la remise d'un rapport sectoriel tous les 5 ans ainsi qu'un rapport intersectoriel également tous les 5 ans. Il s'agit du premier rapport sectoriel rédigé par l'AMA dans le cadre du décret.

Le contexte général du secteur des maisons d'accueil et des sans abri à Bruxelles et plus particulièrement l'évolution des problématiques a été recadré :

- l'accès au logement, de plus en plus difficile, et d'autant plus pour le public des maisons d'accueil;
- l'augmentation de la durée des séjours liée à la difficulté d'accès au logement mais aussi aux problématiques de plus en plus complexes rencontrées par le public des maisons d'accueil;
- l'augmentation du nombre de lits d'accueil : il est nécessaire de réfléchir à des alternatives pour répondre aux besoins (par exemple accueil de personnes souffrant d'un handicap mental accompagnées d'enfants, logements de transit, logements accompagnés, suivi post-hébergement, ...);
- les problèmes de santé physique et mentale : de plus en plus de personnes souffrant de problèmes de santé mentale s'adressent aux maisons d'accueil;
- l'accueil des familles et des enfants et la problématique des violences conjugales : ce public est en augmentation constante en maison d'accueil et l'accompagnement des enfants constitue un sujet important de réflexion;
- la situation économique des personnes accueillies qui est en général dramatique;
- les sans-papiers qui s'adressent aux maisons d'accueil sans que celles-ci puissent répondre à leurs demandes;
- l'évolution des pratiques professionnelles du secteur : grâce au financement de la Cocof, le secteur s'est professionnalisé, ce qui a suscité des questionnements et des adaptations, la création de réseaux et de coordinations, des formations et rencontres, comme par exemple la semaine des sans-abri;

- le suivi post-hébergement : celui-ci est nécessaire et de plus en plus organisé pour éviter le retour en maison d'accueil mais il n'est pas subventionné par la Cocof;
- les appartements satellites : ils permettent aux personnes accueillies en maison d'accueil de sortir du cadre communautaire vers un appartement individuel tout en gardant le suivi de la maison d'accueil. Différentes pratiques existent : des partenariats avec des AIS, des appartements dont les maisons d'accueil sont propriétaires ou locataires, ... À la Cocom, des subventions sont octroyées pour l'habitat accompagné;

Les conclusions du rapport ont relevé les points suivants :

- le cadre institutionnel à Bruxelles est complexe, il y a beaucoup de pouvoirs subsidiaires et le champ d'action du secteur de l'aide aux sans abri ne se limite pas aux seules maisons d'accueil;
- les problématiques rencontrées par les maisons d'accueil sont de plus en plus importantes;
- le travail ne se limite pas à l'hébergement : il y a un important travail d'accompagnement;
- les maisons d'accueil ne maîtrisent pas les facteurs extérieurs qui contribuent à l'exclusion mais il est important d'en tenir compte;
- la formation des travailleurs est importante;

Les 14 maisons d'accueil agréées par la Cocof ont souhaité les améliorations suivantes :

- le soutien de projets spécifiques répondant à des besoins réels;
- l'ouverture d'une maison d'accueil pour les jeunes adultes pour répondre aux besoins d'un public de plus en plus jeune;
- le financement du post-hébergement;
- le financement de projets liés aux enfants;
- le financement du travail administratif afin de pouvoir dégager le personnel socio-éducatif des tâches administratives, le personnel administratif n'étant pas subsidié actuellement.

La section a souligné l'importance du secteur des maisons d'accueil et marque son soutien aux demandes formulées.

### 5.3. Secteur Initiative d'Habitations Protégées

#### *Renouvellement d'agrément de l'Initiative d'Habitations Protégées*

- « **Les Quatre Saisons** » à 1040 Bruxelles

Il s'agit du renouvellement de l'agrément de l'asbl. Celui-ci sera aligné sur l'agrément des places d'IHP. Il n'y a pas de remarque particulière.

La Section a émis un avis favorable à l'unanimité en sa séance du 22 octobre 2008.

#### *Agrément d'hôpital*

- « **Parhélie** » à 1200 Bruxelles

Cet établissement a deux implantations :

- La première à Uccle est agréée pour 14 externes et 10 internes dans un bâtiment nouvellement construit.
- La deuxième à Woluwé-Saint-Lambert accueille des enfants psychotiques âgés de 3 à 6 ans.

Le dossier porte sur la demande d'agrément provisoire de 10 places k1 sur ce deuxième site.

La section a émis un avis favorable à l'unanimité en sa séance du 22 octobre 2008 moyennant la remarque que tout en ayant des spécificités, cet établissement doit répondre aux normes sur les médicaments.

## 6. TRAVAUX ET AVIS D'INITIATIVES

### **Présentation de l'Atlas « Vivre chez soi après 65 ans »**

Lors de la réunion du 11 mars 2008, Madame Perdaens a présenté l'Observatoire de la Santé et du Social a été réalisé en collaboration avec le Centre de Documentation et de Coordination sociales, avec le soutien des 3 Commissions communautaires. Un résumé des résultats de cette recherche a été présenté en séance aux membres.

### **Programmation des lits MRS 2007 : réflexion sur la procédure**

La section, après relecture des propositions formulées lors de la séance du 13 décembre 2007, a proposé d'en garder la hiérarchie mais de nuancer le point relatif au maintien du caractère mixte de l'établissement (maximum 75 % de lits MRS) en ajoutant : ... « sauf spécificité liée au type de population accueillie, précisée dans le projet de vie de l'établissement. ».

Moyennant cet ajout, la section a émis un avis favorable à l'unanimité sur ces propositions le 17 janvier 2008.

### **Charte associative**

En sa séance du 18 septembre 2008, la section a été informée que les cabinets des Ministres Kir et Cerexhe ont demandé l'avis de la section sur l'avant-projet de charte associative. Ce projet a été élaboré à l'initiative des gouvernements de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Commission communautaire française. Une première phase prévoyait un avis des différents conseils consultatifs et d'une série d'associations sur la base d'un livre vert. Après cette consultation, le gouvernement conjoint a adopté le 30 mai 2008 en première lecture l'avant-projet de Charte associative qui a été, dès lors, soumis aux différents conseils d'avis avant de l'adopter en deuxième lecture puis le soumettra aux divers Parlements. L'objectif est d'aboutir à un accord de coopération avant la fin de la législature.

Par ailleurs, le gouvernement conjoint a choisi d'adopter une charte et non un pacte parce que ce dernier engage les deux parties et est donc plus difficile à organiser avec le secteur associatif. La charte n'engage que les gouvernements mais constitue une étape vers un pacte.

Ce projet de Charte comprend différents chapitres :

- Préambule : présente les enjeux de ce texte.
- Chapitre 1<sup>er</sup> : « Portée de la Charte » : définit le périmètre d'application de la charte.
- Chapitre 2 : « Les principes ».
- Chapitre 3 : « Des engagements des pouvoirs publics signataires pour rencontrer les principes ».
- Chapitre 4 : « Des outils pour concrétiser la charte ».

Le Conseil consultatif avait déjà remis un avis sur le projet de pacte. Une rediffusion de celui-ci ainsi que de la liste des associations consultées sera mise sur pied. Une synthèse des débats dans les différentes sections sera initialisée via le Bureau.

L'objectif est d'aboutir à un accord de coopération avant la fin de la législature.

En sa séance du 16 octobre 2008, la section a proposé des modifications dans le chapitre III, « engagement f. » et « engagement g. ». Moyennant ces remarques, la section a émis un avis favorable à l'unanimité.

## 7. GROUPES DE TRAVAIL MIS EN PLACE

**Groupe de travail « vieillissement des personnes handicapées » : appel à candidature – désignation d'un représentant de la section Hébergement**

La section « Personnes Handicapées » a mis en place un groupe de travail « vieillissement des personnes handicapées » et a proposé à la section « Hébergement » de désigner un membre pour y participer. La section a marqué son accord en sa séance du 17 janvier 2008 pour désigner Madame M. Leleu et Monsieur M. Pettiaux.

## 8. RÉUNIONS COMMUNES ENTRE SECTIONS

**Bureau du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé**

Les membres de la section faisant partie du Bureau ont régulièrement participé à ses réunions. Un résumé des travaux du Bureau est régulièrement exposé en section par la Présidente.

La Présidente,

Hélène ARONIS – BRYKMAN

Le Président,

Vincent FREDERICQ

## 5. Section aide et soins à domicile

D'initiative ou à la demande du Collège, la section « Aide et Soins à Domicile » a pour mission de donner des avis sur les questions qui concernent le maintien à domicile, l'aide aux familles et aux personnes âgées, les centres de formation d'aides familiaux, les soins palliatifs, la coordination de soins et services à domicile. Son avis est requis sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution ainsi que lorsqu'une norme prescrit l'obtention de l'avis d'un organe consultatif pour un service ou un centre agréé par le Collège dans un des secteurs susmentionnés.

### 1) Membres (1<sup>er</sup> semestre 2008) :

Madame Marie-Claude Pulings est nommée Présidente, Monsieur Fouad Mabrouck est nommé Vice-président de la section.

La section est composée de 28 membres effectifs et suppléants :

#### *Représentants les pouvoirs organisateurs :*

##### **Membres effectifs :**

Marc Dumont  
Nicole Grimberghs  
Pierre Pierard  
Moïra Fragniere

##### **Membres suppléants :**

Andrée Lejeune  
Catherine Ballant  
Valérie Braham

#### *Représentants les travailleurs :*

Michèle Seutin  
Anne De Baets  
Lucie de Greef

Martine Mertens  
Michaël Dufrane  
Machtel De Paepe

#### *Représentants les utilisateurs ou publics cibles :*

Christian Kunsch  
Marion Faingnaert  
Agnès Leclercq

Marie Wagnies  
Agnès Dussard  
Frédérique Sokal

#### *Représentants les experts :*

Marie-Claude Pulings  
Fouad Mabrouck  
Jean Renard  
Thierry Uylenbroeck

Betty Servais  
Agnès Delvaux  
Albert Drossaert  
Carine Vandroogenbroeck

### 2) Réunions :

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2008, la section s'est réunie douze fois aux dates suivantes :

- 31 janvier (8 membres effectifs et 3 suppléants sont présents);
- 14 février (5 membres effectifs et 4 suppléants sont présents);
- 20 février (7 membres effectifs et 3 suppléants sont présents);
- 28 février (5 membres effectifs et 4 suppléants sont présents);
- 13 mars (6 membres effectifs et 5 suppléants sont présents);
- 20 mars (7 membres effectifs et 4 suppléants sont présents);

- 9 avril (6 membres effectifs et 5 suppléants sont présents);
- 24 avril (5 membres effectifs et 3 suppléants sont présents);
- 7 mai (6 membres effectifs et 5 suppléants sont présents);
- 12 juin (6 membres effectifs et 4 suppléants sont présents);
- 19 juin (9 membres effectifs et 5 suppléants sont présents);
- 26 juin (7 membres effectifs et 3 suppléants sont présents).

Le quorum a été atteint à toutes les réunions.

### 3) Examen de textes légaux et avis rendus sur les textes (décrets et arrêtés) :

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre, la section s'est réunie avec la section « Ambulatoire ». Les deux sections ont principalement analysé le projet décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé.

L'avis concernant ce projet a été remis en séance commune le 26 juin 2008.

Au cours des séances des 19 et 26 juin, les deux sections ont analysé la modification de l'article 85bis de l'arrêté « non marchand » visant à ouvrir le droit au paiement par la Cocof d'indemnités de prépension à l'ensemble des travailleurs des secteurs non marchand.

La Section « Ambulatoire » a remis son avis le 19 juin, la Section « Aide et Soins à Domicile » le 26 juin.

En date du 28 juin 2008 (Moniteur belge du 12 septembre 2008), le Collège de la Commission communautaire française a adopté l'arrêté portant nomination des membres du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé.

La nomination des nouveaux membres prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour une période de cinq ans renouvelable conformément à l'article 8 du décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif de l'Aide aux personnes et de la Santé.

Sont nommés à la Section « Aide et Soins à Domicile » les personnes suivantes :

#### *Représentants les pouvoirs organisateurs :*

##### **Membres effectifs :**

Nicole Grimberghs  
Marc Dumont  
Dominique Van Lierde  
Agnès Leclercq

##### **Membres suppléants :**

Catherine Ballant  
Marie Wargnies  
Vincent Bernard  
Thierry Uylenbroeck

#### *Représentants les travailleurs :*

Yves Dupuis  
Anne De Baets  
Lucie Degreef

Martine Mertens  
Machteld De Paepe  
Michaël Dufrane

#### *Représentants les utilisateurs ou publics cibles :*

Marianne Sauvage  
Marguerite Mormal  
Christophe De Backer

Frédérique Sokal  
Claire Allaer  
Christian Kunsch

*Représentants les experts :*

Laurence Van Ingelgem  
Nathalie Philippart  
Mario De Mattei  
Faoud Mabrouk

Philippe Cauche  
Valérie Braham  
Moïra Fragnière  
Marion Faignaert

Madame Lucie Degreef est nommée Présidente, Monsieur Marc Dumont est nommé Vice-président de la section.

**1) Réunions :**

Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2008, la section s'est réunie cinq fois aux dates suivantes :

- 9 septembre (11 membres effectifs et 8 suppléants sont présents);
- 9 octobre (11 membres effectifs et 1 suppléant est présent);
- 13 novembre (6 membres effectifs et 2 suppléants sont présents);
- 27 novembre (8 membres effectifs et 2 suppléants sont présents);
- 11 décembre (8 membres effectifs et 1 suppléant est présent).

Le quorum a été atteint à toutes les réunions.

**2) Examen de textes légaux et avis rendus sur les textes (décrets et arrêtés) :**

*Séance du 9 septembre :*

La première partie de la réunion a été consacrée à l'installation du nouveau conseil.

Le Président et le Vice-président ainsi que deux membres de la section participent au Bureau du conseil conformément à l'article 4, § 2 du décret du 5 juin 1997.

La section a également analysé le projet d'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 27 avril 2000 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux services d'aide à domicile modifié par les arrêtés des 18 octobre 2001, 23 octobre 2003, 23 septembre 2004, 29 septembre 2005 et 15 février 2007.

Cet arrêté a pour objectif de modifier la liste des qualifications requises pour exercer la profession d'aide familial en intégrant la nouvelle dénomination des étudiants diplômés de la section « aide familial ».

Un avis favorable a été rendu par la section.

*Séance du 13 novembre :*

Avis sur le projet d'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 21 octobre 1999 relatif à l'agrément et au subventionnement des centres de formation d'aides familiaux.

En 1999, un décret a été voté pour ce secteur. Celui-ci connaît depuis plusieurs années des difficultés, les formations dispensées par les centres ne sont pas reconnues par la Communauté française.

Une mesure transitoire avait été trouvée via une école de promotion sociale, mais celle-ci ne pouvait être pérennisée à long terme.

Le projet d'arrêté soumis aux membres de la section a pour objectif le transfert des trois centres de formation agréés par la cocof en vue de permettre à ce secteur d'être intégré complètement au secteur de la formation professionnelle.

La section propose de prévoir une mesure transitoire dans la réglementation du fédéral afin de permettre la mobilité des travailleurs.

Moyennant cette remarque la section a émis un avis favorable.

*Séance du 27 novembre :*

Réunion commune avec la section « Ambulatoire ». Contre rendu du texte rédigé par les deux présidents de sections qui a été présenté à la commission des affaires sociales et de la santé du Parlement bruxellois ainsi que des avis actualisés de plusieurs secteurs concernant le décret ambulatoire.

*Séance du 11 décembre :*

Avis sur le projet d'arrêté du Collège de la Commission communautaire française fixant le nombre maximum annuel d'heures de prestations admissibles dans les services d'aide à domicile pour l'année 2009.

L'administration fait un état des lieux de la consommation du contingent depuis 2002. La majorité des services preste en grande partie leurs heures, deux services ne les épuisent pas.

Pour 2009, la section propose de garder le même système et propose la mise en place d'un groupe de travail qui aura pour mission d'étudier une nouvelle répartition des heures entre les différents services en tenant compte des demandes d'aide en attente dans les services.

La section a émis un avis favorable sur le projet d'arrêté.

### **3) Agréments, renouvellements d'agréments :**

Néant.

### **4) Avis sur divers points soumis par le Collège de la Commission communautaire française :**

*Séance du 9 octobre :*

Avis sur l'avant projet de la charte associative – 2<sup>ème</sup> lecture :

La charte associative est un travail conjoint entre le Gouvernement de la Communauté française, le Gouvernement de la Région wallonne et le Collège de la Commission communautaire française. Les différents intervenants se sont engagés dans un processus devant conduire à un renforcement des liens entre les pouvoirs publics et le monde associatif.

Un premier avis des différentes sections a été remis en 2006. Avant d'adopter le texte en 2<sup>ème</sup> lecture, une nouvelle phase de consultations est demandée.

La section a rendu un avis à l'unanimité des membres présents.

### **5) Avis d'initiatives des Sections ou du Bureau du Conseil consultatif :**

Lors de l'installation du nouveau conseil, il a été proposé que chaque secteur représenté au sein de la section, présente son activité.

*Séance du 9 octobre :*

Présentation du secteur des services de soins palliatifs et continus. Ces institutions prennent en charge des patients en fin de vie à domicile.

*Séance du 13 novembre :*

Réflexion autour des réseaux santé : Asbl Soins Chez Soi. L'objectif de l'association est de veiller à l'autonomie de la personne, de soulager l'aide proche et d'améliorer les rapports avec le médecin. L'asbl travaille en partenariat avec les asbl Télé-Secours, des ergothérapeutes indépendants et l'asbl Télé-Service. L'accès au service est possible sur prescription du médecin traitant.

*Séance du 11 décembre :*

Présentation de l'Association Alzheimer Belgique. L'association créée en 1985 a pour objectif d'aider les familles et surtout l'aidant proche par un soutien et des conseils.

Ces conseils apportent un soutien psychologique, concernant un choix des aides à domicile, d'une maison de repos et le domaine juridique.

Une permanence téléphonique est assurée 24h/24h – 7j/7j au n° d'appel 02/428.28.19.

Des offres de répit sont proposées sous forme d'activités diverses :

- ateliers d'art thérapie et de psychomotricité pour les malades

Pour les malades et famille :

- ergothérapie à domicile;
- cafés souvenirs;
- dimanches récréatifs et excursions.

Des rencontres de famille permettent des échanges sur la maladie.

Les activités de l'association sont principalement centrées sur le maintien de la qualité de vie le plus longtemps possible.

**6) Groupes de travail mis en place :**

Néant.

**7) Invitation de personnes externes aux sections du Conseil consultatif :**

Néant.

Lucie DEGREEF

Présidente.

## 6. Section cohésion sociale

### AVANT-PROPOS

La section Cohésion sociale a pour mission de donner des avis sur toutes les questions qui concernent la cohésion sociale.

Son avis est requis sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution ainsi qu'en ce qui concerne les contrats communaux et régionaux de cohésion sociale.

« Par cohésion sociale, on entend l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socioéconomique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu » article 3 du décret du 17 mai 2004 relatif à la cohésion sociale.

### A – Les Membres

La section Cohésion sociale est composée de 24 membres effectifs et de 24 membres suppléants :

- 10 membres représentent les pouvoirs organisateurs, dont une moitié est présentée par les communes éligibles et l'autre par le secteur associatif;
- 3 membres représentent les travailleurs des secteurs;
- 4 membres représentent les utilisateurs ou les publics cibles;
- 7 membres sont nommés à titre d'experts.

Le CRACS (Centre régional d'Appui Cohésion sociale) représenté par Christine Kulakowski et Alexandre Ansay siège à la section Cohésion sociale à titre consultatif.

### Liste des membres en 2008 :

| Effectifs | Suppléants |
|-----------|------------|
|-----------|------------|

#### Représentants les pouvoirs organisateurs : Présentés par les communes éligibles :

|                                           |                  |
|-------------------------------------------|------------------|
| Karine Corriou depuis le 26 octobre 2006  | Isabelle Jentgès |
| Fatima Bourarach                          | Alain Leduc      |
| Bruno Martens                             | Alain Marcel     |
| Béatrice Meulemans depuis le 22 mars 2007 | Choreh Achdari   |
| Ronald Ceulemans                          | Faten Alamat     |

#### Présentés par le secteur associatif :

|                       |                  |
|-----------------------|------------------|
| Anne-Chantal Denis    | Jacqueline Gaye  |
| Alain Willaert        | Mohammed Ennay   |
| Didier de Laveleye    | Freddy Giele     |
| Jacques-Yves Le Docte | Jacques Hanon    |
| Véronique Marissal    | Sylvain Bertrand |

| Effectifs | Suppléants |
|-----------|------------|
|-----------|------------|

**Représentants des travailleurs :**

|                                              |                  |
|----------------------------------------------|------------------|
| Michèle Seutin (retraîtée en septembre 2009) | Yves Dupuis      |
| Fatima Daidou                                | Machteld Depaepe |
| Michael Dufrane                              | Jean-Luc Bosmans |

**Représentants des utilisateurs ou publics cibles :**

|                     |                |
|---------------------|----------------|
| Iuccia Saponara     | Fernando Uribe |
| Daniel Fastenakel   | Rachida Meftah |
| Bruno Vankelegom    | Sinâ Foroughi  |
| Jacques Verstraeten | Daniel Berman  |

**Experts :**

|                   |                                                   |
|-------------------|---------------------------------------------------|
| Luciane Tourtier  | Jacques Baudouin Detroz                           |
| Pierre De Proost  | Nathalie Philippart                               |
| Philippe Delfosse | Chico Kebsi – démissionnaire depuis fin mars 2006 |
| Michel Vanderkam  | Christina Orma y Fernandez                        |
| Rudy Gits         | Patricia Raveyts                                  |
| Thierry Barez     | Jean-Marie Leconte                                |
| Laurence Gallez   | Mulenga Royen                                     |

Présidence : Madame Fatima Bourarach.

Vice-Présidence : Monsieur Jacques Verstraeten.

Membres du Bureau : Madame Fatima Bourarach (présidente de la section).

Monsieur Jacques Verstraeten (Vice-Président de la section).

Monsieur Alain Willaert.

Monsieur Pierre De Proost.

**B – Les réunions**

En 2008, la section Cohésion sociale s’est réunie à 10 reprises, à savoir les 24 janvier, 30 janvier, 28 février, 18 mars, 10 avril (réunion extraordinaire et réunion ordinaire), 13 mai, 12 juin, 25 septembre et 25 novembre 2008.

Le 21 octobre, les membres étaient invités à la matinée d’études organisée par le CBAI et en cours de laquelle le Cracs a exposé les conclusions de son deuxième rapport d’évaluation sur l’application du décret de la CCF du 13 mai 2004 relatif à la cohésion sociale.

Le nombre de présents a été en moyenne de 12 personnes et le nombre de votants de 10 personnes.

Depuis le 20 juin 2006, les membres suppléants sont invités à participer aux réunions.

Le 10 avril 2008, la présidente aborde les problèmes de quorum (qui pour rappel est de 13 membres) en début de séance étant donné que ceux-ci provoquent des difficultés au niveau des associations (retard au niveau de la procédure) et des lourdeurs administratives pour l'administration.

Le problème principal qui ressort lors de l'établissement de listes de présences est que :

- certains membres effectifs étaient absents sans s'excuser,
- certains membres effectifs s'excusent systématiquement,
- certains membres effectifs ne sollicitent pas leurs suppléants,
- des membres suppléants ne remplacent pas les effectifs absents,
- et enfin, certains membres ont entre-temps quitté le secteur.

Deux courriers différents ont été adressés aux membres concernés :

- 1) aux membres effectifs absents sans s'excuser au moins quatre fois d'affilée.
- 2) aux membres effectifs absents qui s'excusent systématiquement.

## C – Les avis

### 1. Avis sur les textes légaux (décrets, arrêtés)

- Avis sur le projet de décret modifiant le décret relatif à la cohésion sociale du 13 mai 2004

En sa séance du 12 juin 2008, les membres de la section ont remis – moyennant les remarques sous-mentionnées, un avis global favorable à l'unanimité.

- Art 4. demande de cohérence dans la terminologie et ce en harmonie avec la Conférence interministérielle pour l'alphabétisation des adultes

4° Former les personnes qui interviennent dans le domaine de l'alphabétisation ... au lieu de chargées de dispenser

5° Détacher auprès des partenaires associatifs au lieu de mettre à disposition

Articulation souhaitée avec les concertations locales : à modifier dans l'arrêté d'application

- Art 15bis

1° Ajouter des missions : coordonner et apporter son expertise

1° et 2° préciser qu'il s'agit de coordonner et de dispenser de l'alphabétisation pour les adultes

- Art 6

Modalités de liquidation de subventions : prévoir les modalités de liquidation du centre de référence en Alphabétisation et Apprentissage du français pour adultes

- Art 8

Recours : la notification commence à partir de la notification de la fin de la négociation<sup>4</sup> : avis favorable à l'unanimité avec les remarques incorporées

- Avis sur la Charte associative

Réunie en séance le 25 septembre 2008, la section a remis – avec une série de remarques – un avis favorable à l'unanimité sur la Charte associative.

- La section soulève le problème du rapport avec les pouvoirs communaux au niveau de la Cohésion sociale sur la région de Bruxelles-Capitale, étant donné que cette Charte ne pourra pas être imposée à un pouvoir communal.
- La section souhaite une cohérence avec le secteur néerlandophone où la même démarche n'est pas envisagée.
- Au pt 6 P11 Forum du partenariat associatif, la section estime que les partenaires publiques entrent dans ce volet.
- Au niveau du pt 4 : Task-force de la vie associative, il est demandé s'il s'agira d'une task-force conjointe ou d'une task-force par entité fédérée.
- P8 i : la formulation est maladroite car en fait il s'agit de reconnaître le volontariat tel qu'il existe au côté des salariés.
- Il est suggéré de prévoir un lexique qui reprendrait des termes tels que « prestations de services d'intérêt général », « missions d'intérêt général », « associations para-publiques », ...

## 2. Avis sur les contrats communaux et régionaux et leurs avenants

### **Contrats communaux**

En la séance du 30 janvier 2008, les membres de la section ont remis l'avis suivant :

- Avis sur l'avenant n° 1 au contrat de Forest favorable à l'unanimité
- Avis sur l'avenant n° 3 au contrat de Jette favorable à l'unanimité
- Avis sur l'avenant n° 2 au contrat d'Auderghem favorable à l'unanimité
- Avis sur l'avenant n° 3 du contrat d'Evere Favorable à l'unanimité

En la séance du 28 février 2008, les membres de la section ont remis l'avis suivant :

- Avis sur l'avenant n° 3 au contrat de Molenbeek favorable à l'unanimité
- Avis sur l'avenant n° 2 au contrat de Saint-Gilles favorable à l'unanimité

En la séance extraordinaire du 10 avril 2008, les membres de la section ont remis l'avis suivant :

- avenant n° 2 au contrat communal de Saint-Gilles un avis global favorable à l'unanimité

En la séance du 10 avril 2008, les membres de la section ont remis l'avis suivant :

- avenant n° 4 au contrat communal de Jette
- avis favorables : 3 avec une demande de formaliser la décision communale, de préciser la position de la commune sur les critères de répartition même s'il s'agit d'un petit montant
- avis défavorables : 3 motivations :  
ne pas savoir ce que le public démissionnaire devient  
donner un signal par rapport au coordinateur
- abstentions : 7 motivations :  
manque de notions de lisibilité, de transparence  
manque de critères et donc impossibilité d'avaliser

- avenant n° 3 au contrat communal de Saint-Josse  
avis favorables : 11  
Abstention : 1

En la séance du 12 juin 2008, les membres de la section ont remis l'avis suivant :

- avenant n° 3 au contrat communal de Schaerbeek  
Avis favorables : 11  
Abstention : 1

### ***Contrats régionaux***

En la séance du 28 février 2008, les membres de la section ont remis l'avis suivant :

- contrat régional de l'asbl Miroir  
prolongation du contrat d'un an  
Oui : 11  
Abstentions : 2

En la séance du 10 avril 2008, les membres de la section ont remis l'avis suivant :

- avenant n° 2 au contrat régional d'Atout Projet  
avis favorables : 14  
abstention 1 : « difficultés à faire la part des choses »
- avenant au contrat régional de Bruxelles-Accueil  
avis favorables : 12  
abstention : 1 : un membre s'abstient parce qu'il est porteur d'un projet et se demande à quel titre il peut juger les autres

En la séance du 12 juin 2008, les membres de la section ont remis l'avis suivant :

- Partenariat Marconi : projet intergénérationnel  
(Contrat 2008-2010)  
Avis favorables : 12  
Abstentions : 2

En la séance du 25 septembre 2008, les membres de la section ont remis l'avis suivant :

- contrat régional Zinneke Parade  
nouveau contrat régional d'un an avec une évaluation sur l'ancrage local et le public cible : travail avec les asbl et mixité interculturelle.
- Avis favorables : 11  
Avis défavorable : 1
- contrat régional Zoom-Jeunes  
Oui : 2  
Non : 4  
Abstentions : 7
- contrat régional de l'asbl Musique Plurielle  
avis favorable : 11  
Abstentions : 2  
Pour un contrat de 2008 à 2010.

- contrat régional Espace Cré-action  
avis favorable : 9  
Abstentions : 4 le projet de cohésion sociale est imbriqué dans le projet global  
Pour un contrat de 2008 à 2010.
- Schola-ULB « Histoire des Savoirs »  
avis favorable à l’unanimité pour un contrat de 2008 à 2010 avec présentation de nouveaux projets

En la séance du 25 novembre 2008, les membres de la section ont remis l’avis suivant :

- avenant n°1 de la Maison en Plus  
oui : 11  
Abstention : 1

## **D – Groupes de travail et avis d’initiative**

- *Groupe de travail «Définition de la Cohésion sociale »*

Un groupe de travail s’est mis en place composé de membres du Conseil consultatif dont la présidente, d’un membre de l’administration.

Il s’est réunit les 26 juin, 10 septembre, 12 novembre et 07 décembre 2007 et a continué en 2008. L’enjeu : une définition opérationnelle de la Cohésion sociale.

- *Rapport du groupe de travail « Définition de la cohésion sociale »*

Statut du document : premier jet d’une réflexion du GT.

1) rappel du mandat du GT

2) fonctionnement du GT : discussions libres

3) approche diversifiée :

- pratiques et acteurs en question : actions interrogées au titre de la cohésion sociale
- méthode

Questions sous forme de processus

Besoin de pouvoir déterminer le processus mis en place par l’association; la manière dont l’action va être développée et l’identification des indicateurs.

4) Proposition de structuration – voir grille

Solidarités et partenariats sont mis en avant

La valorisation culturelle dépasse l’élément culturel strict mais arrive à dégager l’environnement dans lequel le projet s’inscrit.

Si les nouveaux objectifs apparaissent dans le dossier d’introduction, il faut que ceux-ci apparaissent dans le rapport d’évaluation

Perspectives

Réfléchir la politique de cohésion sociale au sens large

Exemple : que peut-on construire en synergie CCF-CCC au niveau primo-arrivants

## 5) Proposition

Les membres sont impressionnés par la qualité du travail du groupe de travail. L'importance du processus mis en place pour les projets de cohésion sociale est souligné.

Proposition d'une mise au vert : consacrer une journée complète sur le processus, l'évaluation du dossier de candidature.

– 3 pistes de réflexion à creuser pour une journée au vert :

- 1) la grille (p. 13 du document du GT) à remplir avec des projets existants
- 2) créer un GT sur le dossier à introduire
- 3) la Charte

Les principaux axes abordés sont :

- Réfléchir la politique de cohésion sociale au sens large en ne la réduisant ni aux compétences de la COCOF, ni aux actions subventionnées par elle.
- Clarifier les axes de travail et les actions à mener.
- Clarifier les publics visés.

Les actions à mener doivent considérer à la fois la dynamique de précarisation qui touche les groupes sociaux quelle que soit leur origine, cohabitant dans des quartiers souvent défavorisés et les éléments objectifs de marginalisation sociale, économique et culturelle liée au phénomène migratoire (ancien ou récent). C'est bien là que se situe une des grandes difficultés d'application de mesures spécifiques.

Les mots clés principaux d'une grille de lecture :

Axes  
Types d'activité  
Actions/projets  
Publics cibles  
Processus

**E – Invitations des personnes externes aux sections**

Il n'y a pas eu de personnes externes invitées en 2008.

Pour la présidente  
Fatima Bourarach

Martine Bauwens  
Secrétaire



